

**24<sup>ème</sup> rallye régional de l'Avesnois – ville de Fourmies**  
**REGLEMENT PARTICULIER**

Ce présent règlement précise et complète le règlement standard des rallyes français.

Le **24<sup>ème</sup> Rallye Régional de l'Avesnois** sera disputé conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (F.I.A.), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) et au présent règlement particulier.

**PROGRAMME – HORAIRES**

<b>DATE D'OUVERTURE DES ENGAGEMENTS</b>	Lundi 5 juin 2006
<b>DATE DE CLOTURE DES ENGAGEMENTS</b>	Lundi 24 juillet 2006 à minuit
<b>DATE DE DISTRIBUTION DES ROAD BOOK</b>	Samedi 5 août 2006 de 9 h 00 à 16 h 00
<b>DATE DES RECONNAISSANCES</b>	Samedi 5 août 2006 de 9 h 00 à 17 h 00
<b>DATE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES</b>	Samedi 5 août 2005 de 17 h 00 à 21 h 00
<b>DATE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES</b>	Samedi 5 août 2006 de 17 h 30 à 21 h 30
<b>PREMIERE REUNION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS</b>	Samedi 5 août 2006 à la fin des vérifications
<b>DATE DE PUBLICATION DES EQUIPAGES ADMIS AU DEPART</b>	Tableau d'affichage officiel Samedi 5 août 2006 – 22 h 00
<b>LIEUX ET HORAIRES DE DEPART ET D'ARRIVEE DU RALLYE</b>	Mise en Parc Fermé de Départ : A l'issue des vérifications techniques Départ : Dimanche 6 août 2006 – 9 h 10 Arrivée : Dimanche 6 août 2006 – 16 h 30
<b>DATE DES VERIFICATIONS FINALES</b>	Garage Speedy à Fourmies : Dimanche 6 août 2006 dès l'arrivée
<b>LIEU ET HEURE DE PUBLICATION DES RESULTATS</b>	Classement final provisoire 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent Tableau d'affichage officiel Hôtel de ville de Fourmies
<b>REMISE DES PRIX</b>	Théâtre de Fourmies Dimanche 6 août 2006 – 19 h 00

**Article 1 Organisation**

L'Association Sportive Automobile Sambre & Helpe (organisateur administratif et technique) organise les samedi 5 et dimanche 6 août 2006 une épreuve régionale dénommée

**24<sup>ème</sup> Rallye Régional de l'Avesnois**

Le présent règlement a été enregistré au comité régional du sport automobile Nord - Picardie en date du 06 juin 2006 visa N° 12/2006 et à la fédération française du sport automobile sous le permis d'organisation numéro R 292 en date du 12 juin 2006.

Secrétariat permanent

**A.S.A. Sambre & Helpes**  
**Vincent JUSTICE**  
**13 rue du moulin**  
**59219 ETROEUNGT - ☎ 03 27 59 26 41**

## 1.1 OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

### COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIF

Président du Collège  
Membres

Jean Pierre LEOBET  
Bernard DELAPORTE  
Bernard DELLENBACH

### DIRECTION DE COURSE

Directeur de course  
Directeur de course adjoint  
Adjoins à la direction de course

Colette LEOBET  
Claudine LEMARCHAND  
Ines BARBIERE  
Marie Claude LEBEAU  
Jean Pierre VANNOBEL  
Annick NARGUET  
Patrick SABATIER  
Didier SOLEKI  
J.F. ROUSSELLE / P. DOLIQUE / C. BLOUQUY / X

Juges de faits

### COMMISSION TECHNIQUE

Responsable  
Membres

Jean Michel DESSE  
Michel LEBEAU                      Michel KOGUT                      E. REVOUX  
David LEVEQUE                      J.C. POULEUR                      R. THILMANY

### CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Responsable

Christine COLLIN  
C. PAUPORTEZ / E. QUILICO  
Comité régional Nord - Picardie

### CLASSEMENT INFORMATIQUE

## 1.2 ELIGIBILITE

Le 24<sup>ème</sup> rallye régional de l'Avesnois compte pour :

- la coupe de France des rallyes 2<sup>ème</sup> Div. (coef. 1)
- Les championnats rallyes du comité régional Nord – Picardie
- Le challenge A.S.A. Sambre & Helpe
- Le challenge Frédéric Lengrand

## 1.3 VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

**1.3.1.** Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives qui auront lieu le **samedi 5 août 2006 de 17 h 00 à 21 h 00.**

17h00 - 17h30	N° 1 à 15	17h30 - 18h00	N° 16 à 30
18h00 - 18h30	N° 31 à 45	18h30 - 19h00	N° 46 à 60
19h00 - 19h30	N° 61 à 75	19h30 - 20h00	N° 76 à 90
20h00 - 20h30	N° 91 à 105	20h30 - 21h00	N° 106 à 120

A l'issue des vérifications administratives, les équipages disposeront d'un délai de **30 minutes** pour se présenter aux vérifications techniques ou il sera procédé aux contrôles des voitures, des casques et des équipements des pilotes.

### 1.3.12 CONTROLE FINAL

Les vérifications finales seront effectuées au **garage Speedy centre commercial Carrefour à Fourmies.**

## Article 2 Assurance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

## Article 3 Concurrents et pilotes

**3.1.5.** Tout concurrent qui désire participer au 24<sup>ème</sup> rallye régional de l'Avesnois doit adresser sa demande d'engagement dûment complétée, accompagnée des droits d'engagement, avant le **24 juillet 2006 24 h 00** (le cachet de la poste faisant foi) au secrétariat de l'épreuve.

**3.1.10** Le nombre d'engagés est fixé à **120 voitures.**

### 3.1.11. DROITS D'ENGAGEMENT

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 220 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 440 €

Les chèques devront être établis à l'ordre de l'A.S.A. Sambre & Helpe.

**3.1.12.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

**3.1.13** Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

Les chèques seront remis en banque à la date de clôture des engagements. Tout concurrent forfait avant cette date sera intégralement remboursé. Entre cette date et le début des vérifications il sera fait une retenue de 20%. L'engagement sera ensuite acquis à l'organisateur. Les forfaits doivent être déclarés par écrit.

### 3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

## Article 4 Voitures et équipements

### 4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

#### 4.3.1. ASSISTANCE

**4.3.2.1.** Toute assistance est **INTERDITE** en dehors du parc d'assistance situé place verte à Fourmies (voir Road Book). En dehors du parc d'assistance, toute réparation ou ravitaillement ne pourra être effectué que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

**4.3.2.2.** L'accès au parc d'assistance est réglementé par l'obligation d'apposer sur le véhicule d'assistance une plaque spécifique délivrée par l'organisateur. Au parc d'assistance aura seulement accès 1 véhicule d'assistance par équipage.

**Les bâches sous les véhicules de course sont obligatoires dans le parc d'assistance.**

## Article 5 Publicité

**5.2** Les publicités collectives obligatoires et les publicités facultatives seront communiquées par un additif.

**Les panneaux de porte seront de 70 x 50 cm, et devront être appliqué d'un seul bloc sans découpes.**

## Article 6 Sites et infrastructures

### 6.1. DESCRIPTION

Distance totale du parcours	132,840 km
Nombre d'épreuves spéciales	6 (2 différentes)
Distance totale des épreuves spéciales	38,700 km (29,13 %)
Nombre de sections	3
Nombre d'étape	1
Type de revêtement des épreuves spéciales	100 % asphalte

L'itinéraire et les horaires définitifs figureront dans le road book.

### 6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Le carnet d'itinéraire sera remis aux concurrents régulièrement engagés à l'hôtel de ville de Fourmies, le samedi 5 août 2006 de 9h00 à 16h00.

**6.2.1. Les reconnaissances sont interdites en dehors des jours et des horaires prévus. Elles sont tolérées et limitées à 4 passages maximum par équipage dans les limites fixées ci-dessous.**

Samedi 5 août 2006

E.S. 1 & 2

de 9 h 00 à 17 h 00.

## Article 7 Déroulement de l'épreuve

### 7.1. DEPART

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

### 7.5. EPREUVES SPECIALES (E.S.)

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

#### 7.5.1. Chronométrage.

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde avec cellules.

Tout concurrent abandonnant sur le routier ou dans une épreuve spéciale doit signaler son abandon le plus rapidement possible au **03 21 84 63 93**.

### 7.7. ARRIVEE DU RALLYE

L'arrivée du rallye sera jugée au C.H. 6A "Fourmies - Arrivée" . Cependant les concurrents devront obligatoirement passer par le podium avant d'entrer dans le parc fermé obligatoire. La zone comprise entre le C.H. 6A et l'entrée de parc fermé d'arrivée sera considérée comme parc fermé.

## Article 8 Réclamation - Appels

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

## Article 9 Classement

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

## Article 10 Prix - Coupes

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. et du comité régional Nord - Picardie.

A/ Répartition des prix

### SCRATCH

<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>eme</sup></b>	<b>3<sup>eme</sup></b>
180 €	120 €	90 €

### CLASSES (14)

<b>Partants</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>eme</sup></b>	<b>3<sup>eme</sup></b>	<b>4<sup>eme</sup></b>
1 à 3	100 €			
4 à 5	100 €	70 €		
6 à 10	130 €	100 €	70 €	
+ 10	220 €	130 €	100 €	70 €

### FEMININ

Idem Classe

### LES PRIX EN ESPECE SONT CUMULABLES

### B/ Coupes

De nombreuses coupes seront distribuées.

### LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES

### C) Challenge Frédéric LENGRAND

Un trophée sera remis au premier pilote classé licencié à l'ASA Sambre et Helpe.

### 10.1. REMISE DES PRIX

La remise des prix du **24<sup>eme</sup> rallye régional de l'Avesnois** se déroulera le dimanche 6 août 2006 au Théâtre de Fourmies à 19 h 00.

Tout équipage absent à la remise des prix verra son ou ses prix annulés.

Tous les résultats en direct sur le site Internet du comité régional Nord – Picardie

[www.sportautonord.com](http://www.sportautonord.com)